



Versement du salaire en plus de congés payés

Par **Kevidan**, le 12/11/2024 à 14:37

Bonjour à tous,

Je suis, salarié en CDI d'une société d'ambulance depuis 4ans et je me pose des questions sur la méthode de calcul du salaire et des congés payés.

J'ai pris 10 jours de congés au mois d'octobre. J'ai également travaillé 126h durant ce mois d'octobre.

Je pensais que mon salaire serait de ces 126h de travail + 10 jours de congés payés.

Mais comme je n'ai pas fait mes 151,67 de travail minimum dans le mois (normal, vu que j'ai pris 10 jours de congés) mon salaire a été calculé sur ses 151,67h -10 jours de congés+ 10 jours d'indemnités de congés payés. Ce qui équivaut a peu près au salaire minimum.

Est ce normal?

J'espère que quelqu'un pourra m'aider, je désespère de trouver une réponse claire à mes interrogations.

Bonne journée

Par **Prana67**, le 12/11/2024 à 16:16

Bonjour,

Si vous avez 126 heures de travail + 10 CP sur un mois vous avez du faire pas mal d'heures sup.

Etes vous annualisé ou vos heures sup sont payées tous les mois ?

Par **Kevidan**, le 12/11/2024 à 17:01

Bonjour Prana67
Mes heures sup sont payés tous les mois.

Par **Prana67**, le **12/11/2024** à **18:14**

Peut être une erreur sur le montant des CP. Il faudrait faire vérifier votre fiche de paie par quelqu'un qui s'y connaît : syndicat, juriste, comptable etc

Le montant de vos cp est juste ? En principe vous avez une somme qui est retirée pour les 10 jours non travaillés ensuite une somme plus importante qui vient en plus, la valeur de vos cp.

Par **janus2fr**, le **12/11/2024** à **18:34**

Bonjour,

Vos heures supplémentaires sont elles habituellement calculées à la semaine (règle générale) ou sur une autre période (mois) ?

Par **Kevindan**, le **12/11/2024** à **18:46**

Merci pour vos réponses, elle m'aide à y voir plus claire.

J'aimerais faire vérifier mes fiches de paie par un comptable, mais les cabinets que j'ai contacté pr l'instant ne sont pas intéressés.

Mes heures supplémentaires sont lissés sur deux semaines. C'est à dire si j'ai une semaine à 35h et une autre à 45h, c'est calculé comme 2 fois 40h.

Ce qui me pose problème c'est la manière de calculer l'indemnité de congés payés. À ce que j'ai compris, il y'a 2 méthodes de calcul l'une au 1/10eme et l'autre au maintien du salaire. La plus avantageuse des 2 pour le salarié doit être retenu. mon salaire moyen sur une année est de 1810€ net. Je ne comprends pas comment je peut touché 1500€ sur un mois avec 126h travaillé (ce qui normalement équivaut à environ 1300€ sans compter les majorations heures supplémentaires)+ 10 jours de cp (806€)

Merci encore de vos réponses